

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:50
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: Demande informations complémentaires en lien avec l'enquête publique pour les nouveaux tarifs de distribution (2026-2029)

De : Particulier 1

Envoyé : vendredi 8 mars 2024 22:16

À : Consultation <consultation@cwape.be>; Tarification CWaPE <tarification@cwape.be>

Objet : Demande informations complémentaires en lien avec l'enquête publique pour les nouveaux tarifs de distribution (2026-2029)

Madame, Monsieur, bonjour,

Je me permets ce petit mail suite à la lecture des documents de l'enquête publique concernant la nouvelle structure des coûts réseaux pour la basse tension.

A mon niveau, prosumer avec gestion domotique, je m'en sort pas trop mal avec 76% d'autoconsommation, le compteur qui tourne à l'envers jusqu'à 2030 et une consommation nette annuelle à 0. Je serais tenté par la nouvelle proposition « incitative ».

Mais je n'ai pas réussi à trouver dans la documentation s'il était prévu/possible d'avoir une tarification de distribution incitative et une tarification de mon fournisseur d'électricité mono horaire.

Si pas, je me retrouverai à devoir choisir entre devoir payer un surplus en coût électrique au fournisseur ou payer plus en distribution.

Dans ce cas de figure je pencherais sur le tarif mono horaire pour la garantie d'un prix net 0 de l'électricité.

Mais dans ce cas pourquoi un effort sur la tranche horaire 7-11 ou sur la tranche 17-22 ?

Ceci serait contreproductif pour le but affiché de ce changement de tarification, non ?

Le deuxième point concerne plus les communautés d'énergie, je ne suis pas (encore) concerné mais j'ai l'impression que c'est ce qui est promu en ce moment. Il y a aussi le fait que pour arriver aux investissements/projet au niveau requis d'énergie renouvelable avec l'assentiment de la population (nécessaire pour que les projets ne mettent plus autant de temps pour sortir de terre) il y a également une tendance pour avoir un capital minimal provenant de cette dite population. En combinant ces deux points, la suite logique serait par exemple l'investissement collectif sur une éolienne avec un partage de l'énergie produite. Le bon sens voudrait que l'énergie produite soit utilisée, ce serait quand même dommage que l'éolienne soit à l'arrêt entre 17 et 22h parce que le coût de distribution est trop important et que ceux qui ont une batterie domestique ont de quoi passer le cap... Je me dis donc que la partie distribution liée au partage d'énergie devrait être également incitative et donc au tarif vert.

En cherchant dans la doc disponible je n'ai pas trouvé non plus, quelque chose de la sorte a t'il été prévu ?

D'avance merci pour votre retour,

Cordialement,

xxxxxxx

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:51
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: Projet de lignes directrices sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du Brabant Wallon. Avis sur le projet

Importance: Haute

De : Particulier 2
Envoyé : vendredi 29 mars 2024 21:52
À : Consultation <consultation@cwape.be>; Tarification CWaPE <tarification@cwape.be>
Objet : Projet de lignes directrices sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du Brabant Wallon. Avis sur le projet
Importance : Haute

Madame,
Monsieur,

Par hasard, je viens de prendre connaissance du projet de lignes directrices sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du Brabant Wallon. En préambule, il semblerait que ce soit une consultation publique bien que je n'aie trouvé aucune annonce de cette consultation publique ni sur les moteurs de recherches habituels, la presse ou ailleurs. Je ne pense pas qu'une consultation populaire ait réellement eu lieu.

Taxer les citoyens d'un tarif 5 fois supérieur au tarif de base entre 17h et 22h est asocial vis-à-vis des personnes qui travaillent. La plupart des personnes rentrent chez eux entre 18 et 20h de leur journée de travail, à ce moment-là commencent pour eux les activités domestiques (préparation du repas, l'entretien de l'habitation, se divertir...)

Ces citoyens n'ont généralement pas d'autres moments disponibles pour faire ces activités. S'il est exact que 1 ménage sur 3 rencontre des difficultés pour boucler les fins de mois, cette nouvelle structure financière des tarifs ne fera que les enfoncer plus dans la précarité.

Il en est de même pour les compteurs standard et bi-horaire. Si vous prenez la moyenne de tous les tarifs la proposition n'est pas tenable.

Pour les tarifs bihoraire et Mono horaire le calcul n'assure pas la neutralité entre la configuration tarifaire standard et la configuration tarifaire incitative, comme indiqué dans votre document. Pour obtenir cette neutralité

Le tarif mono horaire le coefficient devrait être $51 \text{ période} / 24 \text{ h} = \text{coefficient } 2.13$ 51coefficient représentant l'addition de chaque période : 12 vertes (coefficient 1 soit 12) , 7 orange (x2 soit coefficient 14), 5 rouge (x5 soit coefficient 25). La majoration de 3.4 est abusive et on n'obtient pas la neutralité annoncée.

Pour le tarif Bihoraire.

Heures pleines Coefficient 33. Rouge 25 et orange 8

Heures creuses coefficient 18. 12 vert (coefficient1 soit 12) et 3 orange (coefficient 2 soit 6)

Pour obtenir la neutralité annoncée

Le tarif heures creuses $51/33 = 1.55$. ($51/33 = 918/594$ soit 1.55) Pour obtenir la neutralité le coefficient 1.42

Le tarif heures pleines $51/18 = 2.83$. ($51/18 = 1683/594$ soit 2.83) Pour obtenir la neutralité le coefficient 4.4 est abusif.

Avec le projet de ligne directive proposé, c'est un leurre de penser que le citoyen conscient de l'impact de l'augmentation du prix de l'énergie proposé envisage d'investir dans un véhicule électrique. Il est malsain d'inciter le citoyen et ensuite changer les données de l'équation.

Tout comme ceux qui ont investi dans des panneaux solaires ne le feraient probablement pas au vu des décrochages et coût de l'utilisation du réseau non annoncés lors de la campagne du gouvernement.

En souhaitant que vous tiendrez compte de ces observations.

Avec mes salutations,

xxxxxxx

De: Tarification CWaPE
Objet: TR: tarif énergie

De : Particulier 3
Envoyé : lundi 25 mars 2024 12:49
À : Tarification CWaPE <tarification@cwape.be>
Objet : tarif énergie

Bonjour, pourquoi un tarif très cher entre 17 et 22 H, alors que c'est a cette période que la population rentre du travail, fait le repas, et décompresse de la journée, Pardon, j'avais oublié que nous vivons dans un monde de fous, et marchons sur la tête, Bien a vous, xxxxx

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:52
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: Nouvelle tarification

De : Particulier 4>
Envoyé : jeudi 7 mars 2024 10:56
À : Consultation <consultation@cwape.be>
Objet : Nouvelle tarification

Bonjour je ne vois pas de questionnaire ou de lien pour répondre à une enquête publique
Donc je suis contre la nouvelle tarification.

Je ne vois pas pourquoi pour faire plaisir aux gestionnaires incapable d'avoir anticipé la surcharge du réseau malgré leurs plantureux bénéfices on devrait lessiver en journée utiliser son pc la nuit regarder la tv à des heures ou il n'y a rien ..ALLEZ franchement c'est d'un ridicule sous peine d'être en plus PENALISE !!!

Les gens TRAVAILLENT EH OUI !!!! Donc on regarde la tv le soir ou le WE On lessive quand on peut on ne tond pas quand il PLEUT on cuisine à l'heure des repas ! Franchement PENALISER les gens parce qu'ils ont une vie !!!

Il faut rester comme c'est auj et tj octroyer une réduction pour ceux qui programment la nuit

Et surtout ARRETEZ DE PENALISER LES GENS Qui ont investit des dizaines de milliers d'euros dans des panneaux on devrait les RECOMPENSER !!!!!!!!!!!

Le compteur à l'envers est d'une logique IMPLACABLE mais non on va mettre un compteur soi disant intelligent en fait juste parce que els gestionnaires n'ont pas su anticipé et auj sont dans le caca !! CE compteur n'est pas intelligent il est un espion qui va servir à PENALISER LES GENS ! Et surtout faire regretter à tous les gens qui ont investit pour la planète car ils vont être pris UNE FOIS DE PLUS POUR DES PIGEONS

Donc moi je suis contre votre nouveau système !!!!! Vous vous initier dans notre mode de vie que vous voulez modifier à VOTRE SAUCE !

MERCI

xxxxxxx

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:53
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: Avis sur les futurs tarifs d'électricité en vigueur en janvier 2026..

De : Particulier 5>
Envoyé : dimanche 31 mars 2024 23:36
À : SRM <srm@cwape.be>
Objet : Avis sur les futurs tarifs d'électricité en vigueur en janvier 2026..

Madame, Monsieur.

Ne trouvant nulle part sur votre site, un lien qui permet un accès à l'enquête publique qui permet de remettre l'avis des consommateurs, j'ai pris cette adresse email. Si elle n'aboutit pas au bon service, pouvez-vous la faire suivre, merci.

J'ai suivi ,avec beaucoup d'attention, le nouveau projet de tarification de l'électricité, prévu pour janvier 2026.

Je trouve les tarifs proposés parfaitement scandaleux. D'après les médias, ces tarifs seraient répartis en zones horaires : ROUGE de 17 à 22h qui serait de 5 fois le plus cher, L'ORANGE de 7 à 11h et de 22 à 1h, enfin le VERT de 1 à 7h et de 11 à 17h qui serait 3 fois plus cher.

Votre but serait de décourager les propriétaires de véhicules électrique de recharger leur véhicule pendant la soirée.

Stupidité... En général un propriétaire de véhicule, au vu du prix de ces véhicules, travaillent et ne pourront donc pas recharger ces véhicules pendant leurs heures de travail, sauf peut-être si leurs (riches) employeurs mettent des bornes de recharges à leur disposition, et encore faut-il qu'ils en aient en suffisance pour le charroi.

Donc obligation de recharge en rentrant du boulot et donc dans l'horaire ROUGE, le plus cher.

Comme beaucoup de gens, j'ai installé des pompes à chaleur pour ma seule habitation principale, tant dans un but écologique que de coût énergétique. En effet, au vu de la consommation en électricité de ce système, j'ai dû placer des panneaux photo-voltaïques pour diminuer les coûts. Le système produit de l'électricité quand la luminosité est bonne et ce surtout de début avril à la fin septembre. Vu le système du compteur qui tourne à l'envers, avec ce système je produis donc l'électricité pour ma consommation automnale, hivernale et en partie du printemps. La production en été, bénéficie aux réseaux de distribution et qui ne doivent pas faire appel à leurs fournisseurs classiques pour la quantité fournie, multipliées par le nombre de prosummers. Avec ce nouveau système de tarification, le coût du chauffage va exploser.

Les nouveaux compteurs "intelligent" (mais pour qui...) profitent déjà aux distributeurs qui rachètent l'électricité produite à un prix bien inférieur, au prix de revente, et qui encore une fois, électricité qui ne doit pas être produite par le nucléaire ou autres procédés.

Donc cela ressemble très fort à une augmentation déguisée. Le coût des soit disant frais d'adaptation du réseau futur, semblant vouloir être mis sur le dos des consommateurs, En comptabilité, les sociétés en bénéfice doivent prévoir des réserves pour projets futurs. Pour rappel, en 2023, le seul fournisseur ENGIE, a réalisé un bénéfice de 2,2 milliards d'euro, et il n'est pas le seul fournisseur.

Conclusion: songez aux utilisateurs et pas seulement aux producteurs, actionnaires ou autres repris dans la liste des suppléments sur la facture et revoyez vos calculs.
xxxxxxx

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:53
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: nouveau projet de tarification

de : Particulier 6
Envoyé : dimanche 31 mars 2024 15:12
À : Tarification CWaPE <tarification@cwape.be>; Consultation <consultation@cwape.be>
Objet : nouveau projet de tarification

Messieurs

en tant que consommateur privé et donc acteur du marché au titre de consommateur
suite à votre "Projet de nouvelle structure tarifaire pour les utilisateurs du réseau basse tension en Région wallonne à partir de 2026 : documents soumis à concertation avec les GRD et à consultation publique"

Je me permets de vous faire part de mes remarques:
Savez-vous ce qu'est l'effet "Mathieu" ?

Selon la presse, les motivations des changements sont principalement dus aux possesseurs de voitures électriques qui vont recharger leurs véhicules le soir ou le weekend

et par conséquent ceux qui n'ont pas de voiture électrique voient leurs habitudes profondément modifiées et leurs factures lourdement alourdies.
En ce qui me concerne j'ai un compteur bi-horaire et la suppression de ce tarif va m'occasionner une lourde augmentation de frais d'électricité t

Pourquoi ne pas avoir un changement pour les seuls possesseurs de véhicules électriques ? (souvent propriétaires aussi de panneaux photovoltaïques ...)

Pour rappel la tranche horaire 17h-22h c'est le moment de la journée après le travail où vous pouvez un peu profiter de la télé, en automne et en hiver dès 17h vous avez besoin d'éclairer les pièces dans lesquelles vous vous trouvez à ce moment
c'est le moment où vous cuisinez ...

et donc avoir un tarif super cher dès le 1er kwh consommé est insensé... il faudrait un tarif progressif par tranche

Encore une fois, on ne peut que constater que le marché du gaz de l'électricité ne marche plus ... enfin si il ne fonctionne que dans le seul intérêt des producteurs, distributeurs
les consommateurs n'ont que le droit de payer des montants spéculatifs délirants
...

Merci
bien à vous

xxxx

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:53
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: Consultation publique concernant le projet de nouvelle structure tarifaire.

De : particulier 7

Envoyé : lundi 1 avril 2024 00:08

À : Consultation <consultation@cwape.be>; Tarification CWaPE <tarification@cwape.be>

Objet : Consultation publique concernant le projet de nouvelle structure tarifaire.

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer, dans le cas de la tarification "standard", avec un compteur électromécanique, pour le tarif monohoraire et le tarif bihoraire, quel sera l'impact financier réel sur le montant de la facture par rapport à la situation actuelle.

Je vous prie de m'accuser réception du présent courriel.

Bien à vous.

XXXXX

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:54
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: Projet de nouvelle structure tarifaire pour les utilisateurs du réseau basse tension en Région wallonne à partir de 2026

De : Particulier 8

Envoyé : lundi 25 mars 2024 14:20

À : Consultation <consultation@cwape.be>; Tarification CWaPE <tarification@cwape.be>

Objet : Projet de nouvelle structure tarifaire pour les utilisateurs du réseau basse tension en Région wallonne à partir de 2026

Bonjour,

En tant que consommateur, je suis tout à fait contre ce projet.

Père de 3 enfants, je ne suis simplement pas présent à la maison en journée (travail + école pour les enfants) et je ne pourrais pas vraiment bénéficier du tarif vert de 11h à 17h. La période de nuit du tarif vert commence beaucoup trop tard, se réveiller à une heure du matin pour lancer une lessive et enchaîner avec un séchoir me semble compliqué.

Je dispose également d'une petite installation photovoltaïque et avec la proposition de nouvelle tarification, je suis de nouveau perdant car cela va influencer sur la période verte dans laquelle ma consommation sera réduite car je ne suis pas à la maison.

Je vois également que ce système sera également d'application les week-ends, pourquoi ne pas mettre le week-end entièrement au tarif le moins élevé?

Avez-vous pensé un tant soit peu aux familles? il est important pour nous de prévoir les heures creuses (vertes) quand nous sommes à la maison et non activer le tarif le plus élevé de 17h à 22h.

Merci de revoir votre copie car de nombreuses famille ne vont pas s'en sortir.

xxxxxxx

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:54
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: nouveau tarif electricité

De : Particulier 9
Envoyé : mercredi 27 mars 2024 12:02
À : Consultation <consultation@cwape.be>; Tarification CWaPE <tarification@cwape.be>
Objet : nouveau tarif electricité

Bonjour,

En tant que mère de famille (nombreuse) et travailleuse je trouve que la réforme des tarifs n'est pas adapté à notre style de vie.

Concrètement je quitte la maison du lundi au vendredi entre 6h50 et 7h15 le matin pour y revenir entre 17h et 18h. Je ne travaille pas les week-end et je suis donc présent à la maison la plus part du tps.

La plage ou nous allons le plus utiliser l'électricité est malheureusement pour nous celle où le tarif sera le plus élevé (entre 17h et 23h).

Le week-end je m'occupe du linge, je fais parfois 4 lessives + séchoir en hivers (impossible de faire cela dans les heures au tarif le plus bas).

Merci de revoir votre copie et penser un peu aux familles. les utilisateurs du réseau ne sont pas seulement les entreprises.

Merci aussi de proposer un tarif simple (5 périodes c'est trop compliqué) et facilement comparable, tous le monde n'a pas fait de hautes études en mathématique. Personnellement je me retrouve bien dans le tarif bihoraire actuel (surtout pour le week-end) et l'heure creuse à partir de 22h en semaine

xxxxxx

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:54
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: Projet de nouvelles tarifications.

De : Particulier 10
Envoyé : mercredi 27 mars 2024 13:28
À : Tarification CWaPE <tarification@cwape.be>
Objet : Projet de nouvelles tarifications.

Si enquête il y a, il faut mieux informer la population. Des réunions d informations dans les communes doivent être organisées, avec la publicité qui va avec.

Sinon vous touchez pas grand monde. Mais est ce voulu???

Bien à vous

xxxxxxx

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:55
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: Enquête publique Projet de lignes directrices portant sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension en Région wallonne pour les années 2026 à 2029 / Remarques

Importance: Haute

De : Particulier 11
Envoyé : vendredi 29 mars 2024 10:32
À : Tarification CWaPE <tarification@cwape.be>; Consultation <consultation@cwape.be>
Objet : Enquête publique Projet de lignes directrices portant sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension en Région wallonne pour les années 2026 à 2029 / Remarques
Importance : Haute

Madame, Monsieur,

Le présent courriel s'inscrit dans le cadre de l'enquête publique « Projet de lignes directrices portant sur la structure tarifaire applicable aux utilisateurs du réseau de distribution basse tension en Région wallonne pour les années 2026 à 2029 ».

Vous trouverez ci-après une série de remarques sur le projet.

1. Cette enquête est mal menée :
 - a. Elle n'a pas été annoncée comme toutes les enquêtes publiques en Wallonie.
 - i. Les communes n'ont pas été informées.
 - ii. Les communes n'ont pas été invitées à mettre l'info sur leur site Internet et leur réseau social.
 - iii. Aucun affichage public n'a été apposé sur terrain.
 - iv. Pas de vraie campagne de publicité sur les chaînes de radio / de télévision.
 - b. De ce fait, la population n'est pas bien informée de la tenue de cette enquête. Je n'en ai eu connaissance que par hasard en consultant un article de presse qui en parlait de manière incidente !
2. La proposition de tarification capacitaire pose, à mes yeux les questions/remarques/critiques suivantes :
 - a. Le tarif « vert » serait actif de 11h à 17h et de 1h à 7h
 - i. Quel serait le niveau (en € ou c€) de ce tarif ? Serait-ce le niveau actuel du coût du transport pour un compteur mono-horaire actuel ? Ou bien le tarif actuel correspondra-t-il au futur tarif orange et le futur tarif vert serait-il une réduction... ? Sans le savoir, impossible de se prononcer.
 - ii. Le tarif de 11h à 17h est sans doute une bonne chose pour les entreprises mais est catastrophique pour les ménages dont les parents travaillent et qui n'ont pas les moyens d'investir massivement dans la domotique. Pour les locataires, c'est encore pire puisqu'ils ne peuvent pas faire ces investissements.
 - iii. La justification de l'horaire 11h – 17h comme étant une période de surproduction photovoltaïque est tout de même très exagérée. En effet, en hiver, la surproduction n'est certainement pas de 11h à 17h. Je défie en effet quiconque d'avoir une forte production photovoltaïque du 15

novembre au 31 janvier... En outre, en été, la production photovoltaïque commence avant 11h et se termine après 17h.

iv. Le tarif vert devrait être prévu de manière différente en hiver et en été, à tout le moins.

b. Le tarif « rouge » serait actif de 17h à 22h.

i. Ce tarif est discriminatoire sans raison pour les personnes qui travaillent versus ceux qui ne travaillent pas ou plus (retraités, chômeurs, mutuellistes,...). Il crée aussi une discrimination entre les travailleurs à horaires de bureaux et les travailleurs à pauses.

Les travailleurs n'ont, suivant leur horaire de travail (et c'est mon cas avec des horaires de 8h à 18h) pas l'occasion de lancer les machines énergivores aux moments les plus intéressants (entre 11h et 17h).

Justifier qu'il reste aussi la nuit est non-relevant parce qu'une famille nombreuse (à partir de 3 enfants) a besoin de faire plus de lessives qu'un isolé. Faire toutes ses machines la nuit entre 1h et 7h et le jour entre 11h et 17h est impossible sans se relever durant la nuit et sans être présent l'après-midi pour faire le change des machines ! La seule programmation des appareils (une machine jour et une machine nuit) ne suffit pas !

ii. Ce tarif est applicable au moment même où les travailleurs rentrent chez eux et lancent tous leurs appareils de chauffage, de cuisson, de lessives,... puisqu'ils ne savent pas le faire à un autre moment. Il est clair que cela entraîne un pic de consommation qu'il est compréhensible de vouloir lisser pour éviter la relance de centrales charbon/gaz.

1. Mais ce pic n'est pas le même en été et en hiver. Il est plus que certain qu'il est plus important en hiver.

2. Il est donc absurde de garder le même tarif en été et en hiver au motif de ces pics actuels de production/consommation. Les plages horaires devraient être différentes suivant les périodes de l'année.

c. Il faut à mon sens introduire dans la grille tarifaire la variable taille du ménage. Une famille avec enfants va nécessairement consommer plus qu'une famille sans enfant, mais cette surconsommation n'est pas proportionnelle parce qu'une famille avec enfants n'a généralement pas plus de salons qu'un ménage isolé (on ne chauffe qu'un living par ménage). Néanmoins les enfants peuvent s'installer dans leur chambre pour étudier,... et donc consommer du chauffage pour cette pièce.

Un facteur correcteur avec la taille du ménage devrait être mis en place.

d. Le tarif est discriminatoire pour les ménages n'ayant qu'une seule énergie (électricité) (comme chez moi où tout fonctionne à l'électricité depuis 30 ans avec utilisation d'énergie verte) versus les familles disposant d'un chauffage mazout ou gaz (plus polluant).

3. Timing de mise en place.

a. Le timing proposé par la CWAPE est le suivant

i. Evaluation des remarques,...

ii. Proposition de tarif en 2025 (vers juin)

iii. Mise en place en place au 1-1-2026

b. Ce timing n'est évidemment pas cohérent et tenable pour l'ensemble de la population pour les raisons suivantes :

i. Sans disposer des alternatives chiffrées des coûts, il est impossible de faire un choix sur le type de tarif entre le capacitaire, le mono-horaire, le bi-horaire,...

ii. Avec une annonce du tarif vers juin 2025, il ne reste que 6 mois pour se mettre en ordre de marche. C'est très peu, trop peu si cela entraîne la nécessité d'un changement de compteur. Les gestionnaires de réseau sont-ils en mesure de réaliser ces changements de compteur en 6 mois pour l'ensemble des ménages ?

- iii. Pour pouvoir faire un choix éclairé il faut, outre disposer des tarifs proposés, disposer d'une vue d'ensemble de ses consommations avec une analyse fine des périodes et niveaux de consommation. Cela nécessite l'installation d'un appareil dans le tableau électrique et surtout d'une année complète d'analyse. Outre le coût de l'installation de cet appareil, il faut du temps. Ce temps est trop faible avant le 1-1-2026.
4. Les travailleurs sont ceux qui, par leurs contributions, impôts, taxes, permettent à toute la société de fonctionner et de financer la sécurité sociale qui est plus qu'utile dans une société qui se veut quelque peu solidaire. Mais trop is te veel.
- La fin prématurée des certificats verts (réduction de 15 à 10 ans) est déjà en soi inadmissible. Comme beaucoup de personnes, nous tablions dans mon ménage sur ces « retours » de plus de 5.000 € pour faire des investissements supplémentaires dans les économies d'énergies ou dans les systèmes de production/ conservation d'électricité. Nous avons procédé à de nombreux investissements (nouveau toit, changement du chauffage électrique à accumulation par une pompe à chaleur, augmentation de la capacité de production d'électricité,...), adopté de nombreux comportements pour essayer au maximum d'autoconsommer notre électricité.
- Mais, avec la taxe prosumer, nous avons déjà un nouveau trou de +/- 800 €/an dans le budget familial.
- Avec la fin de la compensation en 2031, nous aurons un coup de griffe très important (avec risque d'hémorragie et d'infection) dans notre budget.
- La nouvelle grille tarifaire que vous proposez sera aussi un autre coup de griffe. L'hémorragie devient telle que des ménages de la classe moyenne s'appauvrissent et s'appauvriront encore plus et que nombre d'entre eux sombreront dans la précarité. Est-ce la société que nous voulons !?
5. La tarification proposée va à l'encontre des objectifs climatiques de la Wallonie (et plus largement de la Belgique et de l'Europe). En effet, de nombreuses mesures sont prises pour une transition vers d'autres modes de déplacement. La voiture électrique est mise en avant. Mais le tarif tel que proposé va à l'encontre de cet objectif et est un frein supplémentaire vers la voiture électrique.... La Wallonie qui gagne continue sur sa lancée gagnante.... Pourquoi changer une équipe qui gagne ! (C'est évidemment ironique.)

Bien à vous,

xxxxxx

De: [Tarification CWaPE](#)
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:56
À: [Tarification CWaPE](#)
Objet: TR: Enquête publique mars 2024- Nouveaux tarifs de l'électricité

De : Particulier 12
Envoyé : dimanche 17 mars 2024 17:49
À : Consultation <consultation@cwape.be>
Objet : Enquête publique mars 2024- Nouveaux tarifs de l'électricité
Honnelles, le 17.03.2024.

Faisant suite à cette consultation publique, vous trouverez ci après mes commentaires.

Cette étude démontre une grande catastrophe pécuniaire pour les citoyens, citoyens que l'on a persuadé depuis de nombreuses années par divers moyens, à investir dans le renouvelable dont le photovoltaïque; délaissé depuis lors par nos politiciens au profit de l'éolien...!!!

Pourquoi avons-nous arrêté le nucléaire ou en passe de le faire au vu de la volonté anti démocratique de certains partis . Le tarif de l'électricité était fixé et non lié aux divers aléas climatiques...ou état de réseaux de distribution d'électricité en piteux état..

D'autres pays poursuivent l'utilisation de cette énergie par cette voie de production, la Wallonie, région très riche par ailleurs, se doit d'être au premier plan dans le renouvelable à tout prix.... Wallonie mal gérée par certains politiciens de longue date, pour cette transition énergétique: manque d'anticipation totale dans cette notion de projet à long terme...Il est vrai qu'urgence il y aurait... communication..dirigée, création d'un climat anxigène ?

Finalement, à qui profitent ces grilles tarifaires? Certainement pas au citoyen et surtout pas au producteur photovoltaïque, pour lequel on lui impose des frais de réseau car les réseaux ne sont pas en état depuis de nombreuses années.. Il est vrai que certains messages de la CWAPE mentionnait, que ceux- ci étaient des profiteurs??? Qui sont les profiteurs en final, GRD ?

Pourquoi en sommes-nous arrivés là en Wallonie ces 10 dernières années; pourquoi avons-nous suivi l'Allemagne au niveau transition énergétique, bien que celle-ci utilise toujours du charbon pour la production d'électricité..
Quid du gaz naturel, qui au vu des fuites (canalisations défectueuses, mise à l'air pour le gaz liquéfié pour lesquelles aucune norme de mise à l'air n'existe..) induira un effet de gaz à effet de serre plus nocif que le dioxyde de carbone....!!!
Pourquoi ce manque total d'anticipation, aucune stratégie LT..

Ne devrions nous pas retrouver des bases saines de calcul du tarif de l'électricité, sans compter que d'autres frais liés à ELIA ne sont nullement maîtrisés , ni maîtrisables ?? Tout cela parce que l'on revient sur des vieux de projets datant de plus de 20 ans, liés à l'interconnexion avec les parcs éoliens scandinaves...

Les citoyens deviennent ils les dindons de l'énergie en Belgique.. Nous le pensons.

Réfléchissons avant de poursuivre, qui pourra encore payer ces factures d'électricité exorbitantes , au vu de l'inflation que nous subissons, taux de chômage...

L'électricité deviendra- t-elle un bien de luxe..?? Certes il y aura des tarifs sociaux, qui les paiera, la classe moyenne... combien de temps ??

Pourquoi limiter la compensation pour les producteurs photovoltaïques à 2030?? Les producteurs éoliens continuent de percevoir leurs certificats verts...Ne doit- on pas revoir cette échéance ?

N'oublions pas qu'à la base l'électricité est un bien d'utilité publique (macroéconomie), qu'en est il à ce jour??? Futur bien de luxe...

Nous demandons des bases saines de calcul de l'électricité et non des tarifs quadri horaires ou ??, basées sur une réalité terrain, la domotique n'est pas tout le monde...cela coûte très cher..

Un Ras le bol sur cette gestion de transition énergétique en Wallonie..

j'espère que ces considérations seront prises en compte.
recevez mes meilleures salutations

XXXXXXX

De: Tarification CWaPE
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 15:55
À: Tarification CWaPE
Objet: TR: Tarifications futures

De : Particulier 13
Envoyé : lundi 25 mars 2024 13:44
À : Tarification CWaPE <tarification@cwape.be> Objet : Tarifications futures

Bonjour à vous,
Avec votre projet de tarification, ce seront encore la plupart des travailleurs pénalisés.
Veuillez vous pencher sur le problème.
Merci à vous.
xxxx